

# LES RÉFORMES PASSÉES, PRÉSENTES ET FUTURES DES RETRAITES

Pr Frédéric Bizard

Economiste

Pour



15 septembre 2023

# SOMMAIRE

1. Historique des réformes
2. Les enjeux actuels
3. L'avenir du système

# I- HISTORIQUE DES REFORMES AVANT 1945



- 1673: Jean-Baptiste Colbert, Ministre des Finances de Louis XIV, crée une pension de retraite pour les marins (Caisse des Invalides de la Marine royale)
- 1790: 1ère caisse des retraites pour les fonctionnaires (à 60 ans après 30 ans de service, à 55 ans après 25 ans pour travaux pénibles)
- 1831-1928: création des régimes spéciaux
  - Pensions militaires (1831)
  - Pensions civiles des agents de l'État (1853)
  - Retraite des mineurs (1894)
  - Retraite des cheminots (1909)
  - Retraite des ouvriers de l'État (1928)

# I- HISTORIQUE DES REFORMES

## LE TOURNANT DE 1945



- 1945: ordonnance du 4 octobre rend obligatoire l'assurance vieillesse par répartition pour tous les salariés dans le cadre de la sécurité sociale
- 1947-1973: Premiers régimes complémentaires. Du fait d'un plafond trop bas, les cadres mettent en place un régime complémentaire, l'Agirc en 1947.
- Les non-cadres créent l'Arcco en 1961, devenu obligatoire en 1973.
- 1971: Loi Boulin, relèvement de la durée de cotisation du régime général de 30 à 37,5 ans; le taux de liquidation (pourcentage du salaire de l'actif qui sert à calculer le montant de la retraite) passe à 50% et prend en compte les 10 meilleures années de salaire
- 1982: Ordonnance Auroux, âge légale passe de 65 à 60 ans, 150 trimestres (37,5 ans) de cotisations

# I- HISTORIQUE DES REFORMES

## LE TOURNANT DU LIVRE BLANC

*« Avec la réforme des retraites, il y a de quoi faire sauter plusieurs gouvernements »*



- 1991: Livre blanc sur l'avenir des retraites réalisé par le Commissariat Général du Plan, préfacé par Michel Rocard. Préconisation d'un mix de systémique (premier étage universel, « points » pour tous) et de paramétrique (de 37,5 à 42 ans de cotisations en 2010...)
- 1993 : Balladur - 37,5 à 40 ans de cotisations, 25 meilleures années au lieu des 10 ; indexation des pensions sur l'inflation et non plus sur les salaires
- 1995: Echech du plan Juppé d'étendre les mesures de la réforme Balladur aux fonctionnaires et aux entreprises publiques
- 2000: création du COR

# I- HISTORIQUE DES REFORMES LE TOURNANT DU LIVRE BLANC

*« Avec la réforme des retraites, il y a de quoi faire sauter plusieurs gouvernements »*



- 2003: Fillon, 40 ans de cotisations pour tous pour le taux complet des pensions; hausse à 41 ans d'ici à 2012; départs précoces pour carrières longues (si 42 ans de cotisations avec début à 14 à 17 ans); surcote et décote
- 2007: Alignement sur le RG de la durée de cotisation à 40 ans des régimes spécifiques des entreprises publiques (EDF, GDF, SNCF, RATP, BF...) et des professions à statuts particuliers (clercs de notaire...)
- 2010: Woerth, âge légal à 62 ans et âge du taux plein à 67 ans
- 2013: Touraine, durée de cotisation à 43 ans d'ici à 2035 (+ IT/3ans); compte de pénibilité et départ anticipé

## I- HISTORIQUE DES REFORMES ECHEC DE L'UNIVERSALISME

« **Nous créerons un système universel de retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé** ».

- Un régime universel de retraites à points
- Uniformiser les règles actuelles qui diffèrent dans 42 régimes distincts
- Les taux de cotisations et les conditions d'âge pourraient différer selon les professions
- Engagement présidentiel de maintenir l'âge légal de départ à la retraite pendant le quinquennat à 62 ans
- Existence d'un malus pour les salariés sur la retraite complémentaire si départ avant 63 ans

# I- HISTORIQUE DES REFORMES DU PARAMÉTRIQUE EN 2023



- Report de l'âge légal à 64 ans en 2023: décalage de 3 mois du départ des retraités par année à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023
- Hausse de la durée minimum des cotisations de pension à 43 ans en 2027 (au lieu de 2035 dans la loi Touraine)
- Carrières longues: avant 16 ans départ à 58 ans, de 16 à 18 ans départ à 60 ans, de 18 à 20 ans départ à 62 ans
- Revalorisation de la pension minimale de 100€ en septembre 2023 et à terme à 85% du SMIC, soit 1200€ brut par mois
- Suppression des régimes spéciaux mais réaménagement du dispositif des carrières longues et pénibles, assouplissement des fins de carrière (retraite progressive), dispositions pour usure professionnelle
- + 4 trimestres au congé parental soit 8T de cotisations de retraite pour maternité

## II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS

### LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE ECONOMIQUEMENT ?

- Ralentissement de la hausse des dépenses des retraites au cours du temps de +1,8% /an en euros constants en 2021 à +1%
- 2002-2022: les dépenses réelles augmentent nettement + vite que le PIB réel
- Encore le cas d'ici à 2030
- PIB réel > dep réelles ensuite d'où la baisse de la part globale

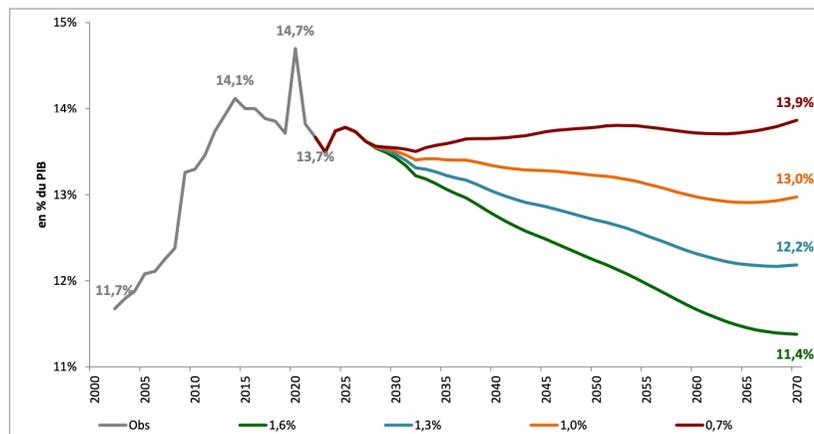
En %	2002-2022	2022-2030	2030-2050	2050-2070	
<b>Scénario 1,6%</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,1%</b>
	Nombre de retraités	1,7%	0,8%	0,7%	0,1%
	Pension moyenne	0,2%	0,6%	0,4%	1,0%
	<b>PIB en volume</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,6%</b>	<b>1,6%</b>	<b>1,5%</b>
<b>Scénario 1,3%</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,4%</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,0%</b>
	Nombre de retraités	1,7%	0,8%	0,7%	0,1%
	Pension moyenne	0,2%	0,6%	0,3%	0,8%
	<b>PIB en volume</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,3%</b>	<b>1,2%</b>
<b>Scénario 1,0%</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,3%</b>	<b>0,9%</b>	<b>0,8%</b>
	Nombre de retraités	1,7%	0,8%	0,7%	0,1%
	Pension moyenne	0,2%	0,6%	0,2%	0,7%
	<b>PIB en volume</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,9%</b>
<b>Scénario 0,7%</b>	<b>Dépenses</b>	<b>1,8%</b>	<b>1,3%</b>	<b>0,8%</b>	<b>0,6%</b>
	Nombre de retraités	1,7%	0,8%	0,7%	0,1%
	Pension moyenne	0,2%	0,6%	0,1%	0,5%
	<b>PIB en volume</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,4%</b>	<b>0,7%</b>	<b>0,6%</b>

*Lecture : entre 2002 et 2022, les dépenses de retraite ont progressé de 1,8 % (euros constants) en moyenne annuelle : cette progression résulte de celle du nombre de retraités (1,7 %) et de la pension moyenne (0,2 % en réel). Sur cette période, le PIB en volume a quant à lui progressé de 1,1 % en moyenne annuelle.*

*Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, hors RAFP. Retraités ayant au moins un droit direct de retraite.*

*Sources : projections COR - juin 2023, comptes nationaux de l'Insee, rapports à la CCSS 2002-2022 et Drees, modèle Ancêtre 2021.*

## II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE ÉCONOMIQUEMENT ?

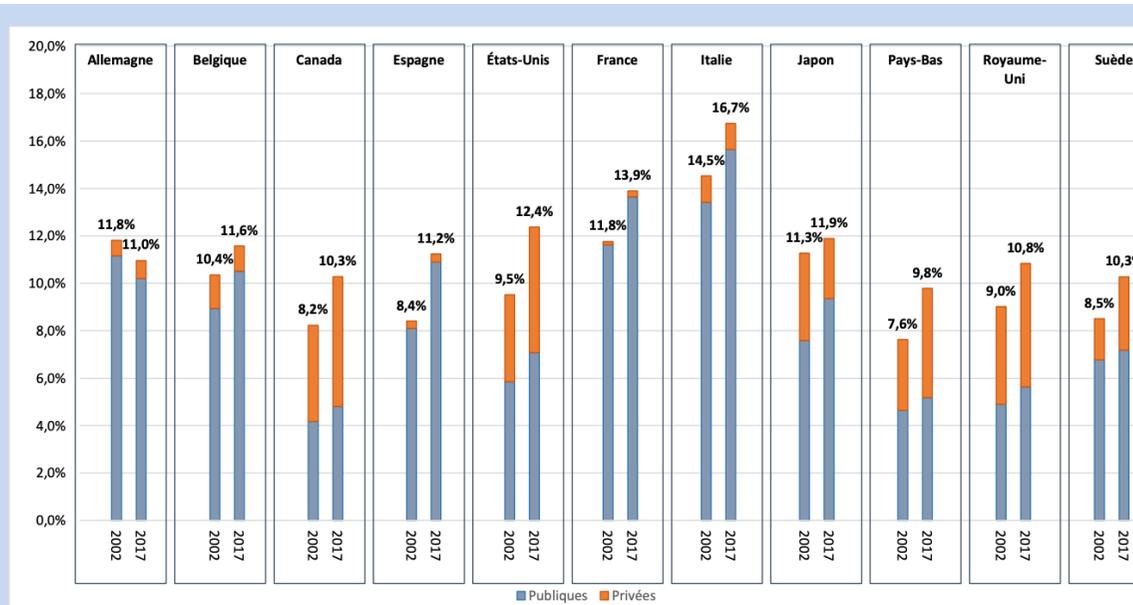


Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. À compter de 2020, les comptes de la CRPNPAC (régime complémentaire du personnel navigant de l'aviation civile), sont inclus.  
 Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, hors RAFP. Retraités ayant au moins un droit direct de retraite.  
 Sources : projections COR - juin 2023, comptes nationaux de l'Insee, rapports à la CCSS 2002-2022.

- Pic en 2015 (14,1%) et en 2020 (14,7%)
- 2022:
  - Dépenses brutes: 13,7% du Pib soit 361 Mrds€ dont 312 Mrds€ de retraites de base et complémentaires de droit direct et 37 Mrds€ de pensions de droits dérivés
  - Dépenses nettes: 336 Mrds€ soit 12,7%Pib
- Trajectoire à 2030: pic à 2025 à 13,8% puis retour en 2020 au niveau de 2022
- Trajectoire 2030-2070: En baisse puis stable à 13%

**L'ORAGE EST T-IL PASSÉ ?**

II- LES  
ENJEUX  
ACTUELS &  
FUTURS  
  
LE SYSTÈME  
EST-IL  
SOUTENABLE  
ECONOMIQUE-  
MENT?



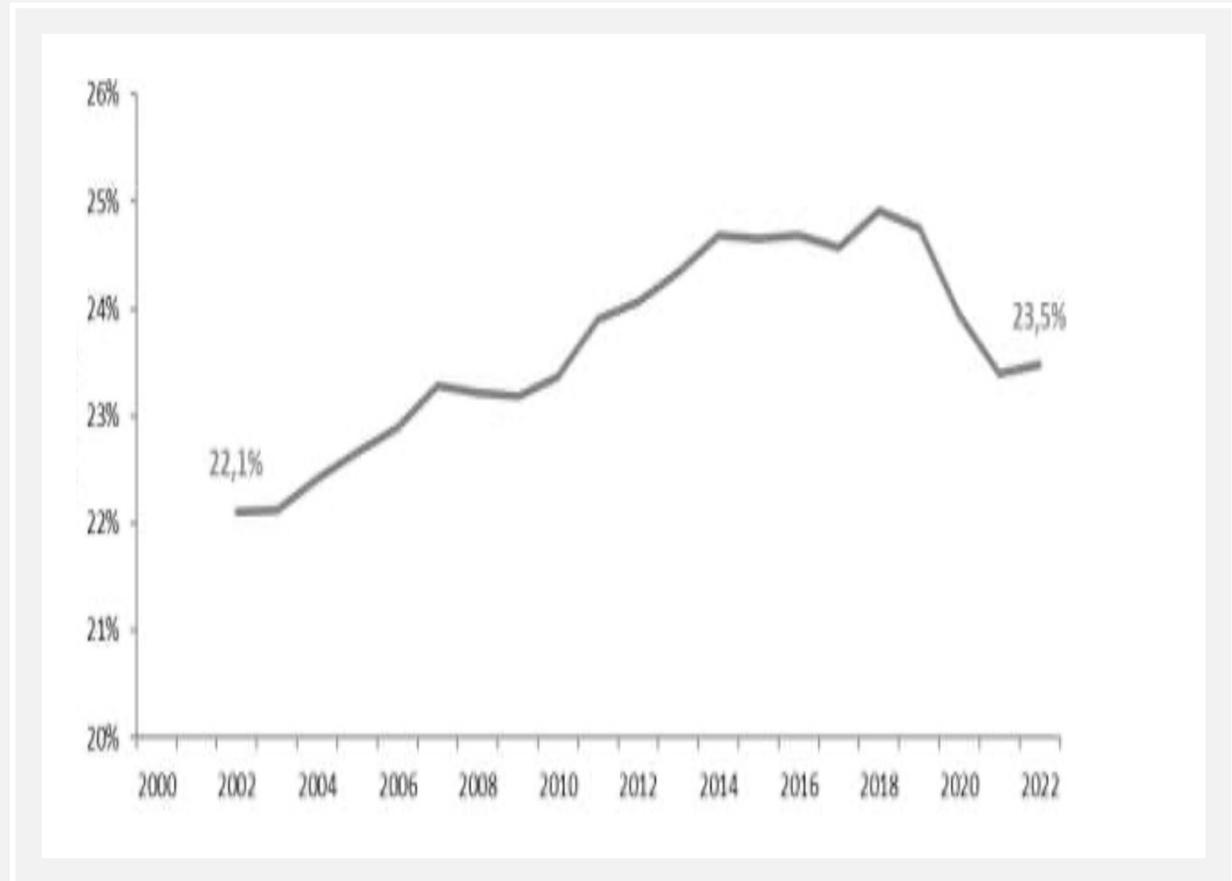
*Lecture : en 2017, les dépenses de retraite (publiques et privées) représentent 11 % du PIB en Allemagne. Les dépenses de retraite publiques constituent l'essentiel des dépenses de retraite dans ce pays.  
Sources : calculs SG-COR à partir de la base de données des dépenses sociales de l'OCDE (SOCX)*

## II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS

### LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE ECONOMIQUEMENT ?

- Les dépenses ne dérapent pas mais leur évolution +1,4% en réel par an de 2022 à 2030 est incompatible avec les objectifs de la politique des finances publiques
- PSTAB 2022-2027 (pro stabilité) réduire le déficit à 2,7% en 2027: limiter la croissance des dépenses à 0,6% par an en réel

### Part des dépenses publiques



**L'ORAGE EST T-IL PASSÉ ?**

## II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS

### LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE ÉCONOMIQUEMENT ?

### UNE SITUATION PATRIMONIALE FAVORABLE

**Tableau 2.4 - Montants des réserves financières (en valeur de marché) au sein du système de retraite par répartition au 31 décembre 2022**

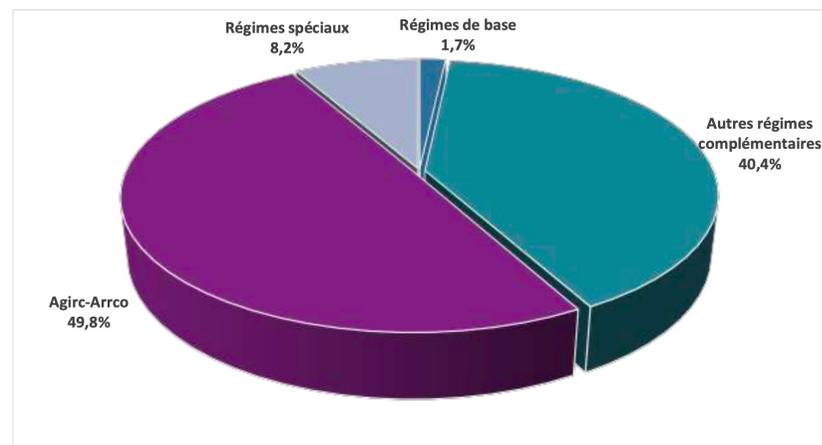
Réserves des régimes en répartition	En milliards d'euros	En mois de prestations	Variation des réserves par rapport à 2021
CNAVPL	2,1	13	9,0%
CNBF	1,0	55	5,9%
<b>Sous total régimes de base</b>	<b>3,1</b>		
CNRA CL	0,0		0,0%
CRPCEN	1,8	24	11,2%
Banque de France	13,0	297	-15,7%
<b>Sous total régimes spéciaux</b>	<b>14,7</b>		
AGIRC-ARRCO	89,7	13	3,7%
IRCANTEC	14,0	45	-5,7%
RCI	17,9	97	-1,3%
CNAVPL complémentaire	34,1	102	1,5%
CNBF complémentaire	1,6	70	-11,0%
CRPNPAC	5,0	79	-9,0%
MSA complémentaire*	0,2	3	2,2%
<b>Sous total régimes complémentaires</b>	<b>162,5</b>		<b>1,2%</b>
<b>Total des réserves</b>	<b>180,3</b>		<b>-0,1%</b>
<b>FRR</b>	<b>21,3</b>		<b>-18,2%</b>

\* Les réserves de la MSA complémentaire sont en valeur comptable.

Note : les réserves comprennent l'ensemble des fonds placés par l'ensemble des caisses, quelle que soit l'échéance des actifs admis en représentation ; elles agrègent les réserves de moyen et long terme au fonds de roulement. Pour l'Agirc-Arrco, les réserves techniques de financement représentent 68,8 Mds€, sur un total de réserves de 89,7 Mds€ fin 2022.

Source : calculs SG-COR à partir des données des régimes.

**Figure 2.31 - Répartition des réserves entre les différents types de régimes obligatoires en répartition fin 2022 (en valeur de marché)**



Note : les réserves comprennent l'ensemble des fonds placés par l'ensemble des caisses, quelle que soit l'échéance des actifs admis en représentation ; elles agrègent les réserves de moyen et long terme au fonds de roulement. Pour l'Agirc-Arrco, les réserves techniques de financement représentent 68,8 Mds€, sur un total de réserves de 89,7 Mds€ fin 2022.

Source : calculs SG-COR à partir des données des régimes.

La situation patrimoniale nette du système de retraite = 6,2% du PIB à fin 2022 (43% des APU)  
Patrimoine net des APU= 375Mrds€, 15% PIB

## II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS

LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE FINANCIÈREMENT ?

RESSOURCES/ TAUX D'EFFORT

- Taux de cotisation moyen à 31,2% en 2022 soit + 4 points en 20 ans
- Prévission de baisse à 30% en 2030
- Retour au niveau proche de 2000 (27%) vers 2050 puis stabilité ensuite
- Equilibre Permanent des Régimes (EPR): nette baisse des coûts

Figure 2.18a – Taux de prélèvement global (en % de la masse des revenus d'activité bruts)

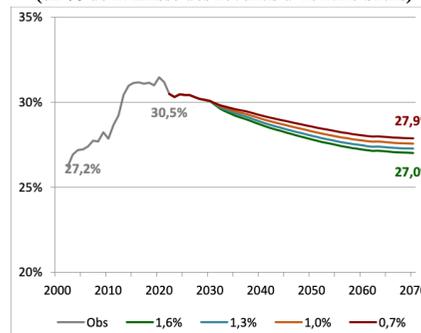
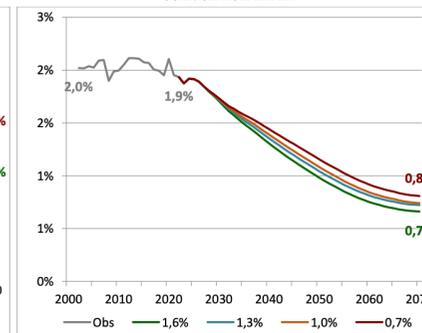


Figure 2.18b – Contribution de l'État selon la convention EPR



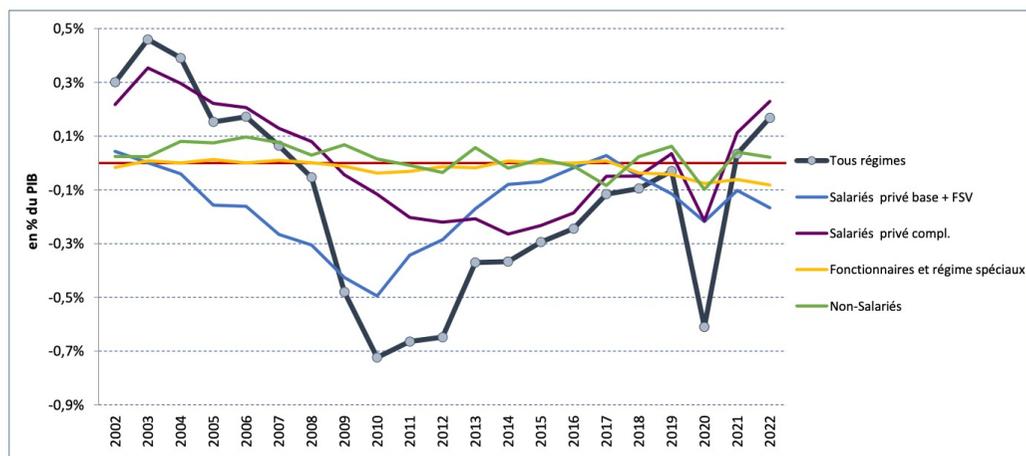
Note : données hors produits financiers, hors dotations et reprises sur provisions. À compter de 2020, les comptes de la CRPNPAC (régime complémentaire du personnel navigant de l'aviation civile), sont inclus. Convention EPR : contributions et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, hors RAFFP.

Sources : projections COR - juin 2023, comptes nationaux de l'Insee, rapports à la CCSS 2002-2022.

L'ORAGE EST T-IL PASSÉ ?

## Solde observé du système de retraite en % du PIB



*Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. Les regroupements de régimes sont les suivants : salariés privé base = Cnav y compris artisans et commerçants et MSA salariés ; salariés privé compl. = Arrco, Agirc, Ircantec, RCI et CRPNPAC à compter de 2020 ; fonctionnaires et régimes spéciaux = SRE, CNRA, Cniég, SNCF, RATP, CNBF, BDF, FSPOEIE, Enim, CANSSM et CRPCEN; non-salariés = MSA, CNAVPL, MSA-RCO, CNAVPL-RCO et CNBF-RCO (voir l'annexe 11 pour la liste des sigles). Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP. Sources : comptes nationaux de l'Insee, rapports à la CCSS 2002-2022.*

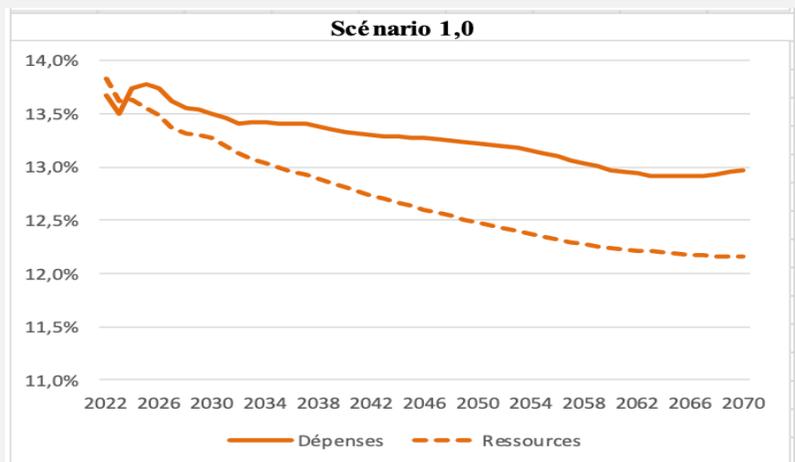
## II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS

### LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE FINANCIÈREMENT ?

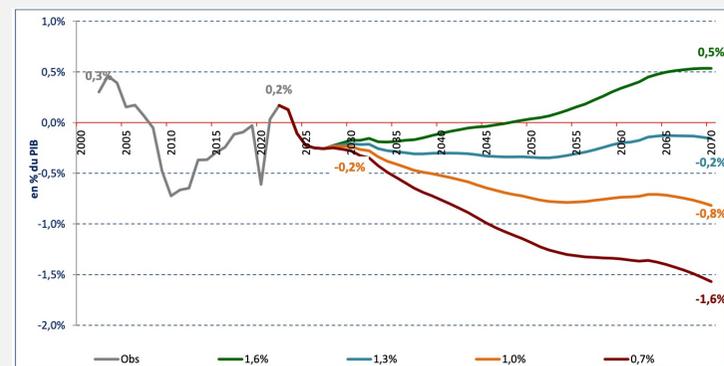
- 2002-2010: des dépenses + dynamiques (+2,8%/an en réel) que les ressources (+1,8%) dégradent le solde
- 2010-2019: mesures d'âge de 2010 et hausse des ressources améliorent l'état financier
- 2020: fort déficit
- 2021-2022: équilibre et excédent

## II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE FINANCIEREMENT ?

### EVOLUTION DÉPENSES ET RESSOURCES EN %PIB



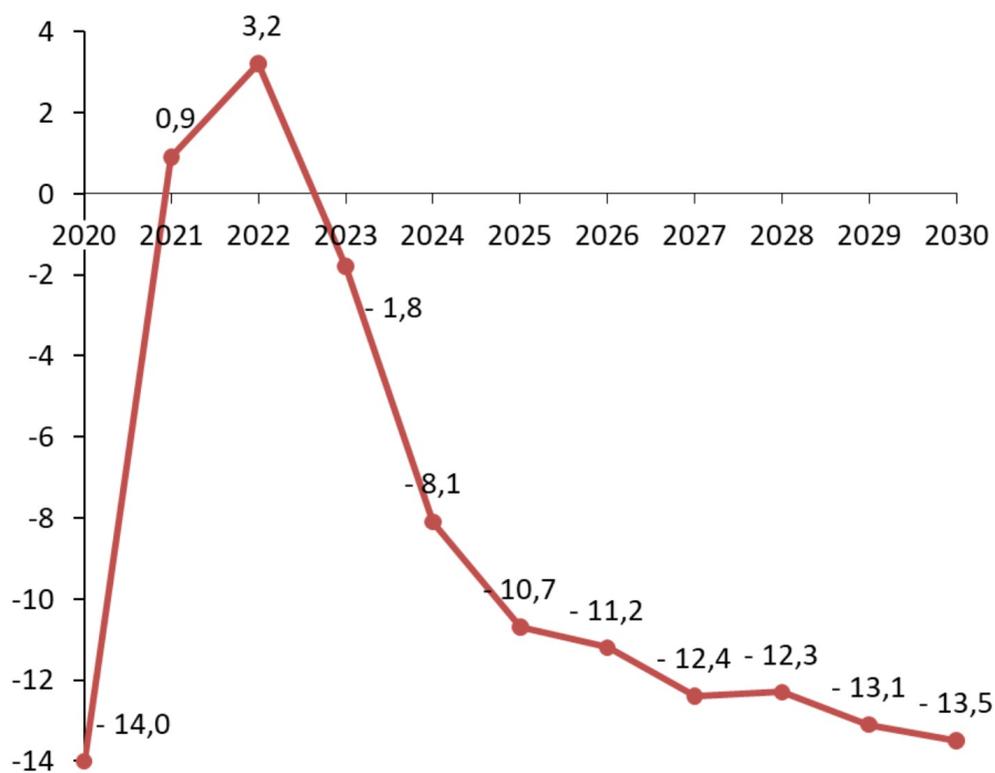
### SOLDE OBSERVÉ ET PROJETÉ DU SYSTÈME



Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. Convention EPR : contributions et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes.  
Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.  
Sources : projections COR - juin 2023, comptes nationaux de l'Insee, rapports à la CCSS 2002-2022.

Évolution prévisionnelle du solde du système des retraites 2020-2030

(en milliards d'euros)



Source : commission des finances du Sénat, d'après le rapport du Conseil d'orientation des retraites de septembre 2022

## II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS

### LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE FINANCIÈREMENT ?

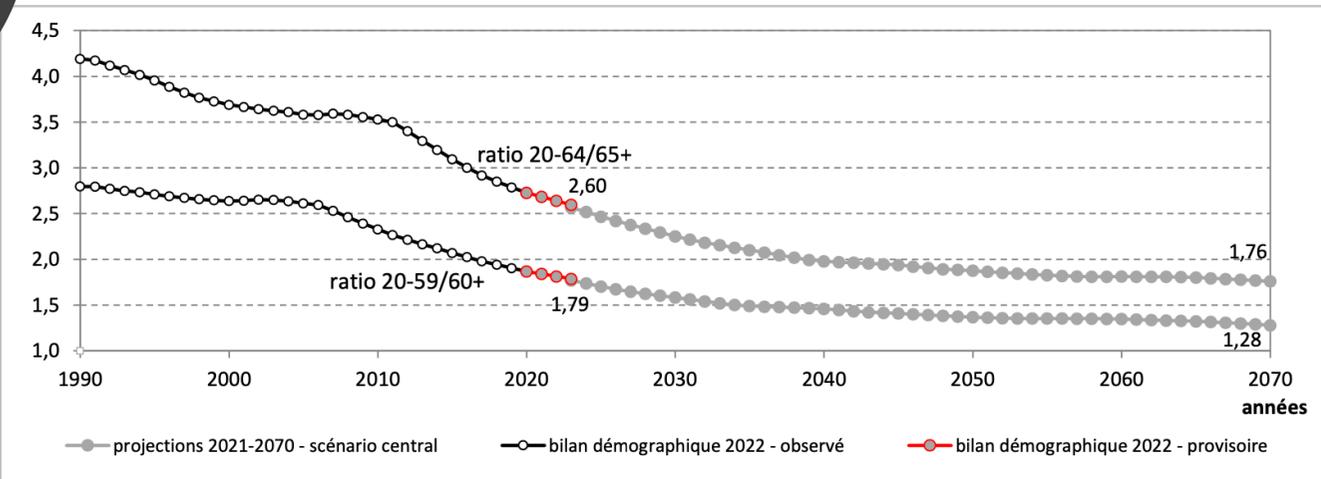
- Non soutenable financièrement sur le long terme (cumul de + de 100Mrds€ de dettes tous les 10 ans)
- Scénario central d'ici à 2030 nettement amélioré: -0,2 point de PIB vs - 0,5 pt de Pib
- Réduction de la dette sociale retraite sde l'ordre de 30Mrds€
- Mais système toujours en déficit après réforme 2023 de façon quasi certaine (scen 1,6% hors d'atteinte)

II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS

LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE SOCIALEMENT (POLITIQUEMENT) ?

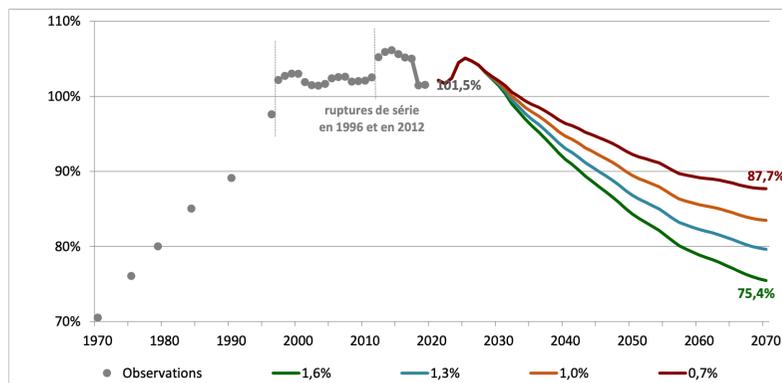
POURQUOI LES DÉPENSES NE DÉRAPENT PLUS ?

**Figure 1.7 - Rapports démographiques des populations de 20-59 ans (20-64 ans) rapportés aux 60 ans et plus (respectivement 65 ans et plus), observés puis projetés**



*Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013, France entière à partir de 2014.*  
*Source : Insee, estimations de population (provisoires pour 2021-2023) et projections de population 2021-2070.*

**Figure 3.13 - Niveau de vie relatif des retraités observé et projeté  
(niveau de vie moyen des retraités rapporté à celui de l'ensemble de la population)**



*Lecture : en 2019, dernière année observée, le niveau de vie moyen de l'ensemble des retraités représentait 101,5 % de celui de l'ensemble de la population.*

*Note : les anciennes enquêtes Revenus fiscaux étaient effectuées environ tous les cinq ans de 1970 à 1996. Le revenu mesuré dans ces anciennes enquêtes n'est pas directement comparable au revenu mesuré dans les enquêtes réalisées à partir de 1996, d'où la rupture de série en 1996.*

*(\*) Pour la rupture de série en 2012, voir encadré méthodologique.*

*Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1996 ; Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2019 ; projections COR - juin 2023 ; Insee, modèle DESTINIE.*

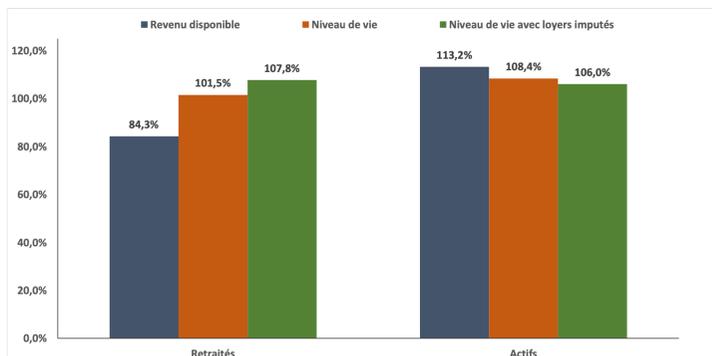
## II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS

### LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE SOCIALEMENT (/POLITIQUEMENT) ?

**PAS DE MIRACLE**

- Effet positif réforme 2023 (Mico) et inflation (indexation)
- Scénario central: 95% en 2040; 90% en 2050; 84% en 2070
- Pas d'intégration de changements de comportements suite à cette baisse: épargne, âge de départ

**Figure 3.8 - Niveau de vie individuel relatif des retraités et des actifs en 2019 (100 % pour l'ensemble des ménages)**

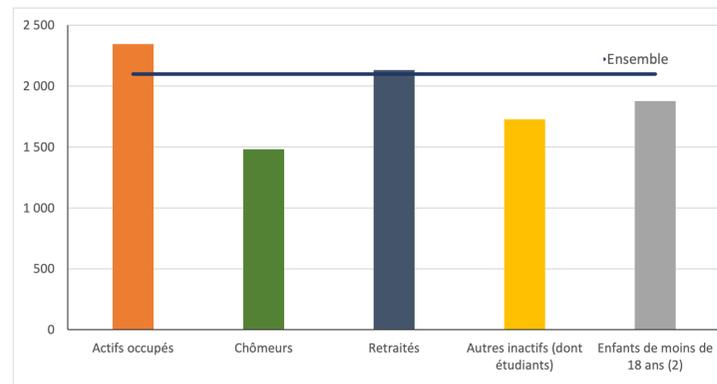


*Note : un ménage désigne ici l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Un ménage retraité (actif) est un ménage où la personne de référence est retraitée (active). Le revenu d'activité comprend en 2019 la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et les salaires correspondant aux heures supplémentaires défiscalisées, qui ont fait l'objet d'une imputation.*

*Champ : ménages vivant en France métropolitaine en ménage ordinaire dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.*

*Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; DGI ; Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2014 à 2019.*

**Figure 3.9 - Niveau de vie mensuel moyen selon le statut d'activité hors loyers imputés**



*Lecture : en 2019, le niveau de vie moyen des actifs en emploi est de 2 345 euros mensuels, soit 11,7 % plus élevé que celui de l'ensemble de la population (2 099 euros).*

*Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*

*Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2018 et 2019.*

## II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS

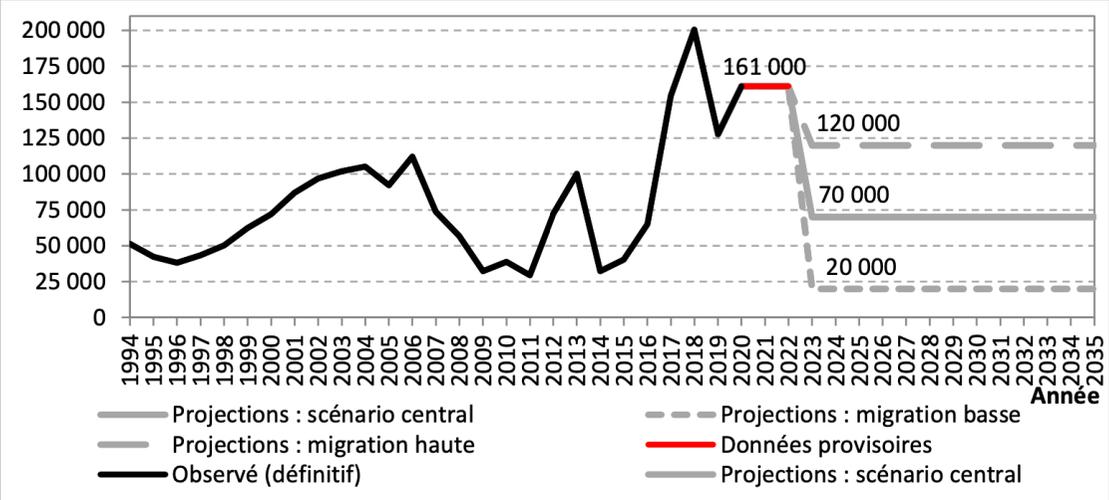
### LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE SOCIALEMENT (/POLITIQUEMENT) ?

II- LES ENJEUX ACTUELS & FUTURS

LE SYSTÈME EST-IL SOUTENABLE SOCIALEMENT ( / POLITIQUEMENT ) ?

LES QUESTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Figure 1.2 - Solde migratoire observé puis projeté



Note : les hypothèses de solde migratoire en projection sont constantes à partir de 2023 jusqu'en 2070.  
 Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013, y compris Mayotte à partir de 2014.  
 Source : Insee, bilan démographique 2022 et projections de population 2021–2070.

### III- AVENIR DU SYSTÈME

#### QUELLES RÉFORMES À VENIR?

#### LES CONDITIONS D'ÉQUILIBRE DU SYSTÈME

#### I-AJUSTEMENT DE L'ÂGE DE DÉPART

- Pour équilibrer le système, porter l'âge de départ en retraite à 64,2 ans en 2030, 65,6 ans 2050 et 65,8 ans en 2070
- Agir sur l'âge d'ouverture des droits ou la durée de cotisation requise pour un taux plein
- Cela revient à relever de 1,2 an que l'âge "spontané" (64,6 ans en 2070 et 3,2 ans que l'âge constaté en 2022

**Tableau 2.10 - Ajustement de l'âge conjoncturel pour équilibrer structurellement le système de retraite chaque année jusqu'à 2070**

Par rapport	Scénario	2030	2050	2070
Âge "spontané"		63,9 ans	64,5 ans	64,6 ans
...à l'âge "spontané"	1,6%	0,2	-0,1	-0,9
	1,3%	0,3	0,5	0,2
	1,0%	0,3	1,1	1,2
	0,7%	0,3	1,7	2,2
Âge initial en 2022		62,6 ans		
...à l'âge initial	1,6%	1,6	1,9	1,2
	1,3%	1,6	2,5	2,3
	1,0%	1,7	3,0	3,2
	0,7%	1,7	3,6	4,3

*Lecture : dans le scénario 1,0 %, pour assurer l'équilibre financier du système de retraite en 2070 sans remettre en cause l'évolution spontanée (à législation inchangée) du taux de prélèvement global et de la pension moyenne relative, il faudrait que l'âge moyen conjoncturel de départ à la retraite soit de 65,8 ans, soit 1,2 an de plus que sa valeur projetée en 2070 à législation inchangée.*

*Notes : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions hors transferts internes. Calculs basés sur la convention EPR : contributions et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes.*

*Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP. Retraités ayant au moins un droit propre de retraite.*

*Source : projections COR - juin 2023.*

III- AVENIR DU SYSTÈME  
**QUELLES RÉFORMES À VENIR?**  
 LES CONDITIONS D'ÉQUILIBRE DU  
 SYSTÈME  
 2-BAISSE DES PENSIONS

- Baisse de 0,9pt en 2030 et 2,4 pt en 2050 par rapport à son niveau spontané à législation inchangée, soit respectivement à 49,1 et 40,3
- Baisse des pensions de 0,5% en 2030 et de 9,5% en 2050
- En 2070, baisse de 2,5pts soit 12,1% des pensions

**Tableau 2.11 - Ajustement de la pension relative pour équilibrer structurellement le système de retraite chaque année jusqu'à 2070**

Référence	Scénario	2030	2050	2070
Évolution "spontanée"	1,6%	49,7%	39,5%	35,2%
	1,3%	49,9%	41,1%	37,7%
	1,0%	50,0%	42,7%	40,0%
	0,7%	50,1%	44,5%	42,7%
Écart à l'évolution "spontanée"	1,6%	-0,6 pt	+0,1 pt	+1,6 pt
	1,3%	-0,8 pt	-1,1 pt	-0,5 pt
	1,0%	-0,9 pt	-2,4 pts	-2,5 pts
	0,7%	-1,0 pt	-3,8 pts	-4,8 pts
<b>Pension relative initiale en 2022</b>		<b>49,6%</b>		
Écart au taux initial	1,6%	-0,5 pt	-10,0 pts	-12,8 pts
	1,3%	-0,5 pt	-9,7 pts	-12,4 pts
	1,0%	-0,5 pt	-9,3 pts	-12,1 pts
	0,7%	-0,5 pt	-8,9 pts	-11,7 pts

*Lecture : dans le scénario 1,0 %, pour assurer l'équilibre financier du système de retraite en 2050 sans remettre en cause l'évolution spontanée (à législation inchangée) de l'âge conjoncturel et du taux de prélèvement global, il faudrait que la pension moyenne relative baisse de 2,4 points de plus que sa valeur projetée à cette date à législation inchangée (42,7%).*

*Notes : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions hors transferts internes. Calculs basés sur la convention EPR : contributions et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes.*

*Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP. Retraités ayant au moins un droit propre de retraite.*

*Source : projections COR - juin 2023.*

### III- AVENIR DU SYSTÈME

#### QUELLES RÉFORMES À VENIR ? LES CONDITIONS D'ÉQUILIBRE DU SYSTÈME

##### 3- HAUSSE DES COTISATIONS

- Hausse du taux de prélèvement de +0,5pt en 2030, +1,7pt en 2050 et +1,9pt en 2070
- Considérant la baisse spontanée des taux de prélèvement, cela revient à revenir au niveau du taux moyen de 2022 (30,7%) dans 25 ans
- Hausse de 0,5pt de cotisation en 2024 garantit l'équilibre jusqu'en 2037

**Tableau 2.12 - Ajustement du taux de prélèvement pour équilibrer structurellement le système de retraite chaque année jusqu'à 2070**

Référence	Scénario	2030	2050	2070
Évolution "spontanée"	1,6%	30,1%	27,8%	27,0%
	1,3%	30,1%	28,0%	27,3%
	1,0%	30,1%	28,3%	27,6%
	0,7%	30,1%	28,6%	27,9%
Écart à l'évolution "spontanée"	1,6%	+0,4 pt	-0,1 pt	-1,2 pt
	1,3%	+0,5 pt	+0,8 pt	+0,4 pt
	1,0%	+0,5 pt	+1,7 pt	+1,9 pt
	0,7%	+0,6 pt	+2,7 pts	+3,6 pts
<b>Taux de prélèvement initial en 2022</b>		<b>30,7%</b>		
Écart au taux initial	1,6%	-0,3 pt	-3,0 pts	-4,9 pts
	1,3%	-0,2 pt	-1,9 pt	-3,1 pts
	1,0%	-0,1 pt	-0,7 pt	-1,3 pt
	0,7%	0,0 pt	+0,5 pt	+0,7 pt

*Lecture : dans le scénario 1,0 %, l'équilibre financier du système de retraite en 2070 nécessiterait (à législation inchangée) un relèvement du taux de cotisation de +1,9 point par rapport à sa valeur projetée en 2070 à législation inchangée (27,6 %).*

*Notes : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions hors transferts internes. Calculs basés sur la convention EPR : contributions et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes.*

*Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP. Retraités ayant au moins un droit propre de retraite.*

*Source : projections COR - juin 2023.*

### III- AVENIR DU SYSTÈME QUELLES RÉFORMES À VENIR?

Des principes à graver dans le marbre  
(grille d'évaluation) ?

Toute réforme doit :

- Garantir l'équilibre financier structurel du système
- Disposer d'un horizon de 25 ans
- Améliorer l'équité inter et intra générationnelle par rapport à l'existant

- **Continuer le paramétrique : 3 leviers**

- Possible car l'orage est globalement passé
- Pas d'amélioration de la structure des comptes publics (besoins supp: environnement, dépendance...)
- Faible amélioration de l'équité
- A faible risque politique

- **Relancer le systémique: le système universel de retraites à points**

- Nouvelle version: plafond I Pass (conservation des régimes complémentaires et supplémentaires), gouvernance avec démocratie sociale, concurrence pour le régime de base
- Option plus ambitieuse socialement et économiquement
- Risque politique du fait de l'empreinte négative de 2018

### III- AVENIR DU SYSTÈME QUELLES RÉFORMES À VENIR?

Des principes à graver dans le marbre (grille d'évaluation) ?

Toute réforme doit :

- Garantir l'équilibre financier structurel du système
- Disposer d'un horizon de 25 ans
- Améliorer l'équité inter et intra générationnelle par rapport à l'existant

- **Rendre accessible la capitalisation au plus grand nombre**
  - Améliore le pouvoir d'achat des futurs retraités de la classe moyenne: une nécessité pour rendre le système soutenable socialement
  - Oriente une partie de l'épargne sur le long terme et améliore le financement des entreprises et infrastructures en général
  - Un tabou politique à lever
  - Une réforme qui pourrait s'imposer avec le temps du fait de la baisse relative spontanée des pensions
- **Le statut quo**
  - Tenable financièrement à court terme (2027), même si cela complique l'atteinte des objectifs (+0,6%), mais pas sur le long terme
  - Pas de marge de manœuvre pour d'autres financements publics
  - Permet de focaliser le débat politique sur d'autres sujets à court terme

## CONCLUSION

- Malgré que l'orage soit passé économiquement, la situation financière du système imposera des réformes dans les 5 à 7 ans
- Le contexte politique sur le sujet s'est profondément polarisé suite à l'incapacité de convaincre sur le diagnostic ces dernières années
- A ce titre, la pédagogie du diagnostic sera à remettre sur la table
- Une sortie par le haut passe par une réforme mixte systémique et paramétrique qui règle la solvabilité sur 25 ans sur la base de grands principes suffisamment partagés